

# le Sauverois



Crédit : Charles Paquette

MUNICIPAL

Édition printemps 2023

Ville de  
Saint-Sauveur



2 Coordonnées des services et conseil municipal

3 Mot du maire

4 Nouvelles du maire

5 Les bons coups

6-7 Rappels

8-9 Sécurité incendie

10 Urbanisme

vss.ca

# Coordonnées des services

Un numéro de téléphone unique  
pour joindre les services de la Ville :  
**450 227-0000**

## Hôtel de ville

1, place de la Mairie  
Saint-Sauveur (Québec) J0R 1R6  
directiongenerale@vss.ca

## Service de sécurité incendie

2125, chemin Jean-Adam  
Saint-Sauveur (Québec)  
incendie@vss.ca

## Service des affaires juridiques et contractuelles

1, place de la Mairie  
Saint-Sauveur (Québec) J0R 1R6  
juridique@vss.ca

## Service du greffe

1, place de la Mairie  
Saint-Sauveur (Québec) J0R 1R6  
greffe@vss.ca

## Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire

Chalet Pauline-Vanier  
33, avenue de l'Église  
Saint-Sauveur (Québec)  
communautaire@vss.ca

## Service des travaux publics et génie

2125, chemin Jean-Adam  
Saint-Sauveur (Québec)  
travauxpublics@vss.ca

## Service de l'urbanisme

1, place de la Mairie  
Saint-Sauveur (Québec) J0R 1R6  
urbanisme@vss.ca

## Service de l'environnement et du développement durable

1, place de la Mairie  
Saint-Sauveur (Québec) J0R 1R6  
environnement@vss.ca

## Service des finances

1, place de la Mairie  
Saint-Sauveur (Québec) J0R 1R6  
administration@vss.ca

# Les membres du conseil municipal

Votre conseil municipal est composé du maire et de six conseillers municipaux. Le territoire de la Ville de Saint-Sauveur n'étant pas divisé en districts électoraux, tous les membres du conseil municipal peuvent donc vous représenter.



**Jacques GARIÉPY**

Maire



**Caroline VINET**

Siège N° 1



**Marie-José COSSETTE**

Siège N° 2



**Geneviève DUBUC**

Siège N° 3



**Carole VIAU**

Siège N° 4



**Rosa BORREGGINE**

Siège N° 5



**Luc MARTEL**

Siège N° 6



## Nos actions collectives : plus importantes que jamais

On le remarque de plus en plus, les effets des changements climatiques se font ressentir. Il suffit de penser aux ravages laissés par le passage du phénomène derecho de l'an dernier, ou encore, aux quantités impressionnantes de précipitations de neige et de pluie tombées à la fin du mois de décembre dernier. Lorsque ce genre de situation survient, les citoyens peuvent compter sur l'efficacité de nos équipes pour intervenir rapidement et efficacement, et ce, pour assurer leur santé et leur sécurité.

Dans ce contexte, nos actions collectives deviennent plus que nécessaires pour réduire notre empreinte écologique et donner de l'air à notre planète. C'est dans cet esprit que nous avons élaboré le guide écoresponsable joint à cette édition du Sauverois. Au fil des pages, vous trouverez une panoplie de conseils utiles quant à l'économie d'eau potable, l'entretien paysager écologique et la saine gestion des matières résiduelles. Il s'agit là d'un aide-mémoire fort utile en matière de gestes écoresponsables.

Outre ce guide, rappelons que la Ville a instauré plusieurs initiatives vertes au cours de la dernière décennie. À titre d'exemple, le bannissement des sacs de plastique à usage unique, la mise en service de bornes de recharge gratuites pour les électromobilistes, la modernisation du réseau d'éclairage de rues, dont l'usage d'ampoules DEL permet d'économiser annuellement 47 000 \$, ainsi que la protection du couvert forestier par la préservation, au fil des ans, de plus de 10 millions de pieds carrés d'espaces verts. Les citoyens peuvent aussi bénéficier d'une foule de subventions et de programmes offerts par la Ville. Parmi ceux-ci, mentionnons l'achat de couches réutilisables, de bacs récupérateurs d'eau de pluie, d'équipements de jardinage écologique, de toilettes à faible débit, ainsi que l'acquisition de bornes de recharge résidentielles pour véhicules électriques. Pour obtenir la liste complète, visitez la page *Subventions et programmes* du site Internet de la Ville.

Sur une autre note, je tiens à réitérer ma plus profonde reconnaissance à l'égard des citoyens et des visiteurs qui privilégient l'achat local. Pour une ville de la taille de la nôtre, nous sommes particulièrement choyés de pouvoir compter sur une aussi grande variété de commerces. Grâce à notre pouvoir d'achat collectif, nous contribuons à la vitalité économique de la communauté d'affaires, tout en bénéficiant de services de proximité. Dans le contexte économique actuel, ce mouvement prend toute son importance et il est impératif de faire en sorte que celui-ci ne s'essouffle pas.

En terminant, je vous rappelle que le prochain déjeuner du maire se tiendra le dimanche 2 avril prochain. J'y serai avec l'ensemble des élus pour vous accueillir à l'hôtel de ville, où viennoiseries et breuvages seront offerts. Les citoyens de tout âge sont les bienvenus pour venir échanger avec nous dans une ambiance décontractée et conviviale.

Au plaisir de vous y rencontrer!

**Jacques Gariépy**

### Bulletin municipal Le Sauverois : projet pilote à l'été 2023

Dans un souci environnemental, le conseil municipal réalisera un projet pilote avec l'édition Été 2023 du bulletin municipal, dont la date de sortie est prévue le 23 mai prochain. Ainsi, les exemplaires de cette édition ne seront pas postés aux citoyens comme d'habitude, mais plutôt mis en distribution libre à différents endroits de Saint-Sauveur, dont au comptoir des services aux citoyens de l'hôtel de ville, au Chalet Pauline-Vanier et à tout autre endroit à déterminer au besoin. Des exemplaires seront aussi rendus disponibles au bureau d'accueil touristique de Saint-Sauveur. Du 29 mai au 9 juin, celui-ci sera localisé dans les locaux du Musée du ski des Laurentides, au 30, avenue Filion, et après le 10 juin, au parc Georges-Filion, à l'angle de la rue Principale et de l'avenue Filion. Quant à la version électronique de cette édition, elle sera rendue disponible sur le site Internet de la Ville, au [vss.ca](http://vss.ca), tout comme les éditions antérieures du bulletin municipal.

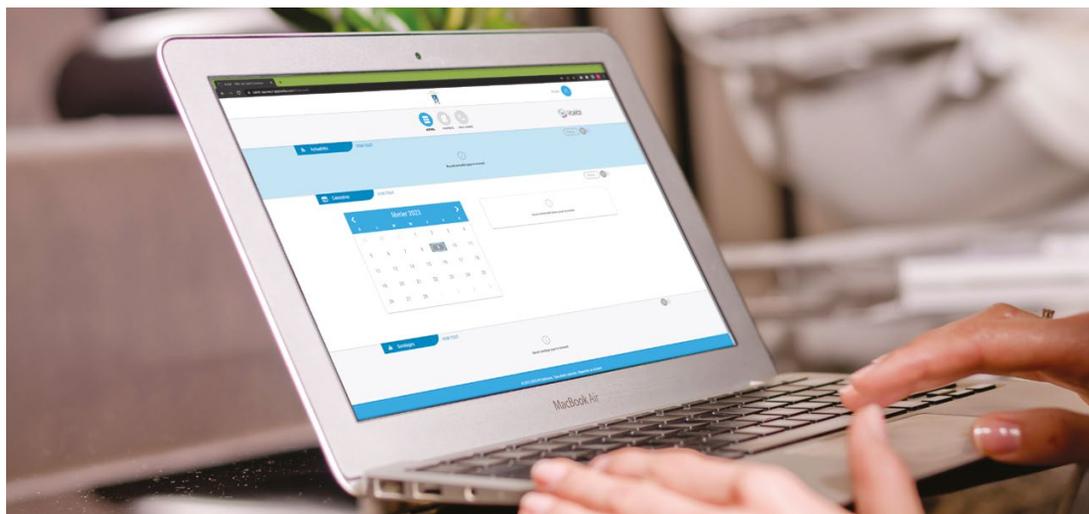
À la suite de ce projet pilote, le conseil municipal en étudiera les retombées et se prononcera quant à un possible virage numérique du bulletin municipal.

Outre ce projet pilote, soyez informé que le traitement des éditions Automne 2023 et Hiver 2023-2024 du bulletin municipal demeurera le même qu'actuellement, c'est-à-dire que des copies papier seront postées à l'ensemble des citoyens. Ces éditions pourront aussi être consultées virtuellement sur le site Internet de la Ville.

---

### Nouveau service en ligne

Depuis le mois de février dernier, les citoyens de Saint-Sauveur peuvent consulter leur compte de taxes municipales en ligne, en connaître le solde et obtenir la date d'échéance des paiements. Pour bénéficier de ces fonctionnalités, les Sauveroises et Sauverois doivent accéder à la plateforme Web [saint-sauveur.appvoila.com/fr/](http://saint-sauveur.appvoila.com/fr/) et se créer un dossier citoyen.



# Les bons coups de nos commissions

La Ville compte huit commissions. Chacune d'elles est présidée par un membre du conseil municipal et est composée du maire, du directeur général, du directeur du service et d'un autre élu. La mission première de ces commissions est de fixer des orientations, de déterminer des priorités d'action, ainsi que d'améliorer le processus décisionnel. Les rencontres ont lieu sur une base régulière et permettent l'émergence d'initiatives et de projets tous aussi innovants que bénéfiques pour l'ensemble des citoyens.

	Présidente/Président
COMMISSION DES TRAVAUX PUBLICS ET GÉNIE	<b>Rosa Borreggine</b>
COMMISSION DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE	<b>Caroline Vinet</b>
COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT	<b>Luc Martel</b>
COMMISSION DES COMMUNICATIONS	<b>Caroline Vinet</b>
COMMISSION DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE	<b>Marie-José Cossette</b>
COMMISSION DES FINANCES ET BUDGET	<b>Luc Martel</b>
COMMISSION DE L'URBANISME	<b>Geneviève Dubuc</b>
COMMISSION DE LA CIRCULATION ET DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE	<b>Rosa Borreggine</b>

## TRAVAUX PUBLICS ET GÉNIE

Saviez-vous que lorsqu'il y a une tempête de neige à Saint-Sauveur, nos équipes de déneigement travaillent sans relâche pour offrir aux citoyens un milieu de vie sécuritaire?

L'aspect imprévisible de la météo fait en sorte que les employés du Service des travaux publics et génie doivent parfois manquer des événements importants, comme l'anniversaire d'un proche ou la fête de Noël.



Ce fut d'ailleurs le cas lors de la bonne bordée reçue pendant la période des fêtes, durant laquelle plus de 100 centimètres de neige sont tombés!

Concrètement, cela représente :

- 10 opérations complètes de tassement de neige sur 138 km de rues.
- 4 opérations de transport de neige pour dégager le centre-ville.
- 18 opérations d'épandage d'abrasifs et de fondants.
- 327 bornes d'incendie déneigées.

Mais par-dessus tout, cela représente la motivation de nos employés à toujours offrir un service de qualité aux citoyens, et ce, 365 jours par année.

Bravo à notre personnel, incluant les mécaniciens et les employés attirés au déneigement et à l'arrosage des patinoires, pour son excellent travail!

### Service de déchiquetage de branches à domicile

En 2023, les citoyens pourront bénéficier du service le **15 mai, le 17 juillet ou le 9 octobre**.

Les citoyens désireux de se prévaloir de ce service devront obligatoirement s'inscrire en ligne, au [vss.ca](http://vss.ca), ou par téléphone, au 450 227-0000, poste 3003. Une limite de deux demandes par année, par adresse, s'appliquera. Les branches devront être placées sur la propriété privée, en bordure du chemin public ou privé. Les branches pourront être entremêlées, mais devront avoir un maximum de 10 centimètres de diamètre (4 pouces) et de 1,8 mètre de longueur (6 pieds).

### Collecte des encombrants

La première collecte des encombrants se déroulera les **2 et 3 mai 2023**. Les objets devront être déposés en bordure de rue, sur la propriété privée, le lundi soir précédant la collecte. Aucune inscription requise.

Rappelons que les matières suivantes ne seront pas ramassées et devront être apportées à l'écocentre : appareils réfrigérants, pneus, matériel électronique, écrans et téléviseurs, résidus domestiques dangereux, résidus verts et résidus de construction.

### Collecte de résidus verts

En 2023, la Ville effectuera deux collectes de résidus verts, soit le **24 mai et le 1<sup>er</sup> novembre**.

Les citoyens désireux de se prévaloir de ce service devront obligatoirement s'inscrire en ligne, au [vss.ca](http://vss.ca), ou par téléphone, au 450 227-0000, poste 3003. Seuls des sacs de papier ou des boîtes de carton, pesant moins de 25 kg une fois remplis, seront ramassés. Aucun sac de plastique, contenant réutilisable ou bac roulant destiné aux collectes régulières (ordures, recyclage, matières organiques) ne sera autorisé. Les citoyens pourront profiter de ces collectes pour se débarrasser de leurs feuilles mortes, brindilles, petites retailles de cèdres, épines de conifères, résidus de jardinage, plantes d'intérieur et résidus de raclage.

### Écocentre : bonification des heures d'ouverture

À compter du 1<sup>er</sup> avril 2023, la Ville procédera à un projet pilote, en élargissant la plage horaire de l'écocentre. Ainsi, l'heure de fermeture passera de 16 h 15 à 16 h 45, et ce, six jours par semaine, jusqu'au 30 novembre 2023.

Le nouvel horaire sera le suivant :

- Du 1<sup>er</sup> avril au 30 novembre : ouvert tous les jours (sauf le mercredi), de 7 h 30 à 16 h 45.

Pour connaître les matières acceptées, visitez le [vss.ca/ecocentre](http://vss.ca/ecocentre).

### À propos du calendrier municipal 2023

Au mois de décembre dernier, la Ville a procédé à l'envoi de son calendrier annuel 2023, sous le thème *Les familles pionnières de Saint-Sauveur*. Cette édition a suscité plusieurs commentaires favorables, notamment en raison de son caractère instructif et de ses magnifiques photographies fournies par la Société d'histoire et de généalogie des Pays-d'en-Haut. Nous souhaitons apporter les précisions qui suivent afin d'enrayer toute confusion.

Débutons avec la page couverture. Celle-ci illustre la bénédiction des skis et des skieurs, en 1937. Au premier plan y figurent Oswald-Arthur Trudeau, agent du Service aux voyageurs de Canadien National, Téléspore Gauvreau, maire du village de Saint-Sauveur, le curé Eugène Gohier ainsi qu'Armand Leduc. Quant à la méthodologie décrite à la page 4, le troisième paragraphe aurait dû se lire ainsi : *L'information colligée figure dans le livre intitulé «Saint-Sauveur, son histoire, notre patrimoine», rédigé par Lorraine Dagenais, en collaboration avec Carmelle Huppé. Cette publication, éditée par la SHGPH, est parue pour la première fois en 2019. Forte de son succès, celle-ci en est, à ce jour, à sa deuxième édition.* Enfin, le titre et la description de la photographie du mois de novembre auraient dû se lire : *FAMILLE DE TÉLESPHORE PAGÉ ET DE CLAIRE-IDA DAGENAIIS – (...) Téléspore, le fils cadet de Magloire fils et d'Olivine Desjardins (fille de Jean-Baptiste Desjardins, aussi de la côte Ste-Elmire), hérite de la terre et s'y installe avec sa femme Claire-Ida Dagenais.*

Nous espérons que ces rectifications permettront de dissiper toute confusion. Pour consulter la version électronique du calendrier municipal, visitez le [vss.ca](http://vss.ca).

### Avez-vous renouvelé la licence de votre animal de compagnie?

À Saint-Sauveur, les propriétaires de chiens et chats ont l'obligation de les enregistrer auprès de la SPCA Laurentides-Labelle. Bénéficiez d'un tarif préférentiel en procédant au renouvellement ou à l'enregistrement avant le 1<sup>er</sup> avril 2023.

Pour connaître la tarification en vigueur ou pour accéder au formulaire en ligne, visitez le site Internet de la SPCA, au [spcall.ca/licences#saint-sauveur](http://spcall.ca/licences#saint-sauveur), ou communiquez avec l'organisme au 819 326-4059.



## Soyez pile à l'heure!

Le changement d'heure est l'occasion tout indiquée pour procéder au remplacement semestriel des piles des avertisseurs de fumée et de monoxyde de carbone. Il est aussi requis de tester tous les avertisseurs de sa résidence et de vérifier la date de fabrication inscrite sur ceux-ci. Tout avertisseur âgé de plus de 10 ans doit être remplacé.

Rappelons que, conformément au règlement municipal relatif à la prévention des incendies, les citoyens doivent posséder au moins un avertisseur de fumée fonctionnel sur chaque étage de leur résidence. Dans le cas où la propriété possède aussi un garage attenant ou un appareil à combustion, un avertisseur de monoxyde de carbone est requis.

---

## Sécurité avec les barbecues

Peu importe le moment de l'année où l'on fait usage de son barbecue, un fait demeure: on se doit d'effectuer une inspection visuelle des composantes et du réservoir de gaz propane, et ce, une fois l'an. Cette vérification préventive permet de déceler toute anomalie pouvant présenter un risque d'incendie. Lorsqu'un barbecue est utilisé sur le balcon d'une demeure, il est impératif d'éloigner celui-ci le plus possible du bâtiment. On doit aussi s'assurer de ne pas obstruer l'accès aux issues ni de le positionner face à un escalier.

Sachez qu'il est interdit d'entreposer des réservoirs de gaz propane à l'intérieur d'un bâtiment. Une fuite pourrait provoquer de graves conséquences. Ce type de réservoirs se transforme en véritable bombe lors d'un incendie.





## Feux à ciel ouvert

Les citoyens souhaitant faire un feu à ciel ouvert, dans les endroits autorisés par la Ville, doivent préalablement obtenir un permis de brûlage auprès du Service de l'urbanisme. La durée du permis est de trois jours consécutifs. Un maximum de trois permis par année peut être délivré pour une propriété. La demande de permis peut être effectuée en ligne, au [vss.ca](http://vss.ca), ou en communiquant avec le Service de l'urbanisme.

---

## Visites de prévention résidentielle

Durant la saison estivale, des pompiers du Service de sécurité incendie Saint-Sauveur/Piedmont effectueront des visites de prévention, et ce, à la grandeur du territoire. Les citoyens pourront les identifier au moyen du véhicule balisé, de leur plaque et de leur uniforme à l'effigie de la Ville.

Si vous recevez une telle visite et qu'un doute subsiste quant à leur identité, communiquez avec le service au 450 227-0000, poste 3100.

Parce que votre sécurité est notre priorité, nous vous invitons à joindre nos préventionnistes pour toute question ou pour bénéficier d'une visite de vérification.

# La préservation des espaces naturels et la plantation d'arbres

Depuis le 15 septembre 2022, de nouvelles dispositions visant la préservation d'espaces naturels et la plantation d'arbres sont entrées en vigueur. Ainsi, le pourcentage d'espace naturel minimal à préserver lors d'un projet de nouvelle construction (principale ou accessoire) ou d'agrandissement d'un bâtiment est établi en fonction de la superficie du terrain. Cette modification a pour objectif de bonifier les pourcentages de préservation des arbres et des espaces naturels, ainsi que d'augmenter le nombre d'arbres sur les terrains de l'ensemble du territoire saurois.

## Terrains de moins de 1 500 m<sup>2</sup>

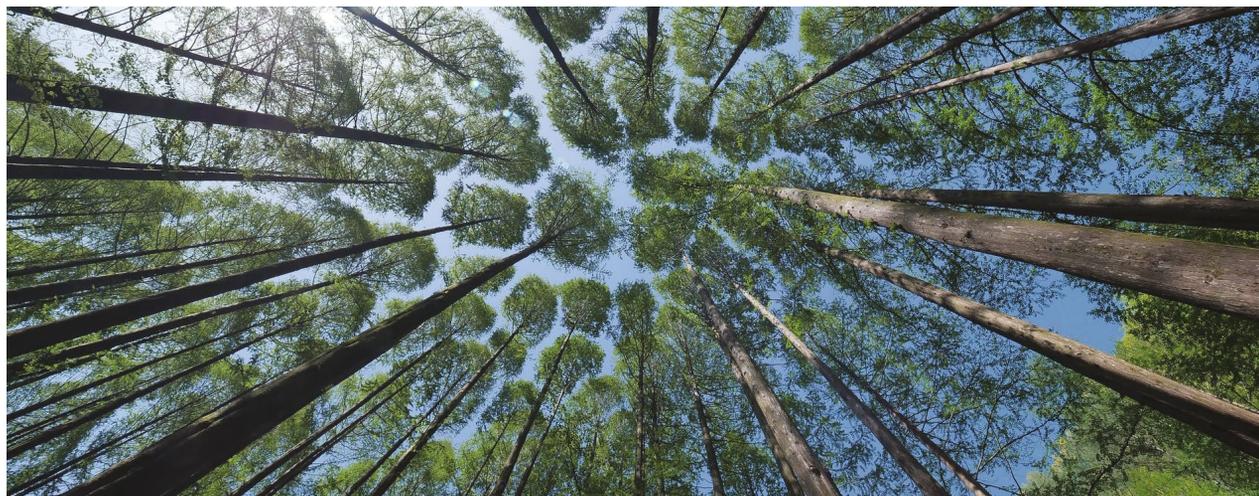
Pour les terrains correspondant à cette superficie, le nombre d'arbres à préserver ou à planter dans la cour avant est établi en fonction de la largeur du terrain, soit un arbre à tous les 5 m. Le nombre d'arbres à préserver ou à planter dans les cours latérale et arrière, quant à lui, est établi selon la superficie de ces cours, soit un arbre par 45 m<sup>2</sup>.

## Terrains de plus de 1 500 m<sup>2</sup>

En ce qui a trait aux superficies de plus de 1 500 m<sup>2</sup>, les dispositions du tableau ci-dessous s'appliquent :

SUPERFICIE DU TERRAIN	DÉBOISEMENT MAXIMAL
1 500 m <sup>2</sup> à moins de 2 500 m <sup>2</sup>	Le déboisement est autorisé jusqu'à un maximum de 50 % de la superficie de l'emplacement, sans excéder 800 m <sup>2</sup> , selon la première éventualité.
2 500 m <sup>2</sup> à moins de 8 000 m <sup>2</sup>	Le déboisement est autorisé jusqu'à un maximum de 40 % de la superficie de l'emplacement, sans excéder 2 500 m <sup>2</sup> , selon la première éventualité.
8 000 m <sup>2</sup> et plus	Le déboisement est autorisé jusqu'à un maximum de 30 % de la superficie de l'emplacement, sans excéder 3 600 m <sup>2</sup> , selon la première éventualité.

Pour connaître l'ensemble des normes applicables à ces nouvelles dispositions, communiquez avec le Service de l'urbanisme.



# le Sauverois



PROGRAMMATION DES COURS ET DES ACTIVITÉS

Édition printemps 2023

Ville de  
Saint-Sauveur



**2** Renseignements généraux et procédure d'inscription

**3-7** Programmation des cours

**8-10** Bibliothèque

**11-13** Activités et événements

**14** Camps, tennis et pickleball

vss.ca

## RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

### Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire

Chalet Pauline-Vanier  
33, avenue de l'Église  
communautaire@vss.ca

450 227-0000, poste 4000

### Heures d'ouverture

Lundi au jeudi : 8 h 30 à 12 h 15 et 13 h à 17 h  
Vendredi : 8 h 30 à 12 h 30

## Légende des salles et des plateaux sportifs

**Chalet Pauline-Vanier** : bibliothèque, grande salle, salle d'exercice et salle de jeux  
33, avenue de l'Église

**Parc John-H.-Molson** : terrain de basketball, sentiers et autres  
Rue Viviane

**Gymnase du Pavillon de la Vallée**  
167, rue Principale

**Gymnase du Pavillon Marie-Rose**  
35, avenue Filion

## RAPPEL

La programmation des activités est offerte sous réserve de modification sans préavis. Consultez le site Internet et la page Facebook de la Ville pour demeurer à l'affût.

# Incitatifs financiers pour favoriser un mode de vie actif

## Résidents seulement

Applicables sous certaines conditions. Tous les détails sont disponibles dans la page *Subventions et programmes*, de la section *Services aux citoyens* du site Internet de la Ville.

### Réductions familiales

2<sup>e</sup> enfant : 20 % de rabais  
3<sup>e</sup> enfant : 40 % de rabais  
4<sup>e</sup> enfant : gratuit

### Personnes de 65 ans et plus

Réduction de 25 % sur le tarif courant des cours offerts dans cette programmation.

### Soutien pour les activités sportives destinées aux jeunes de 17 ans et moins

Remboursement partiel du coût d'inscription à des activités sportives offertes par une municipalité, ou par un organisme affilié à une municipalité, autre que la Ville de Saint-Sauveur.

## Procédure d'inscription

### En ligne

Sur le site Internet de la Ville au [vss.ca](http://vss.ca).

### En personne

Au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, pendant les heures ouvrables.

### La Ville de Saint-Sauveur se réserve le droit :

- de faire des changements;
- d'annuler l'activité si le nombre de participants est insuffisant ou pour toute autre raison. Le cas échéant, un remboursement sera effectué dans un délai de 30 jours.

La politique de remboursement, en cas d'annulation par le participant, est disponible sur le site Internet de la Ville.

# PROGRAMMATION DES COURS

## AVIS IMPORTANT

Tous les cours  
feront relâche entre  
le 7 et le 10 avril  
inclusivement, ainsi  
que le 22 mai.



# Période d'inscription

Dès le 6 mars 2023

### RÉSIDENTS SEULEMENT ET ACTIVITÉS DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE : 6 mars, dès 8 h 30, au 12 mars 2023

Preuve de résidence obligatoire lors de l'inscription :  
permis de conduire, compte de taxes municipales,  
bail, facture d'électricité ou autre.

### POUR TOUS (RÉSIDENTS ET NON-RÉSIDENTS) : 13 mars au 23 avril 2023

À noter qu'à partir du 27 mars 2023, certains cours  
pourraient être annulés si le nombre minimal de participants  
n'est pas atteint.

**ÂGE REQUIS :** La tarification est établie en fonction de l'âge du participant au 1<sup>er</sup> avril 2023.

Activité, professeur(s) et lieu	Date de début et nombre de séances	Jour	Heures	Catégorie ou âge	Coût		Remarques
					jusqu'au 26 mars	à partir du 27 mars	
<b>Jeunes</b>							
					Rés. / Non-rés.	Rés. / Non-rés.	
<b>GARDIENS AVERTIS</b> Marie-Josée Sauvé Salle de jeux	13 mai  Nombre de séance : 1	SAM	9 h à 16 h	11 à 16 ans	66 \$ / 86 \$	76 \$ / 96 \$	Ce cours abordera plusieurs sujets : techniques de secourisme, gestion des comportements difficiles, compétences en leadership et attentes envers les gardiens d'enfants. Comprend le manuel, l'attestation et le mannequin de pratique pour la RCR.
<b>GYMNASTIQUE</b> Gareau Vertige Gymnase du Pavillon de la Vallée	4 avril  6 avril  Nombre de séances : 8	MAR	17 h 30 à 18 h 20	3 à 4 ans	120 \$ / 144 \$	130 \$ / 154 \$	<b>3 à 4 ans :</b> circuits, parcours, jeux et comptines. <b>4 à 6 ans :</b> roulade, équilibre, locomotion, mobilité à l'aide de circuits. <b>7 ans et + :</b> sol, poutre, mini-trampoline et autres.
			17 h 30 à 18 h 30	4 à 6 ans	120 \$ / 144 \$	130 \$ / 154 \$	
			18 h 30 à 20 h	7 à 9 ans	157 \$ / 189 \$	167 \$ / 199 \$	
		JEU	17 h 30 à 18 h 30	4 à 6 ans	120 \$ / 144 \$	130 \$ / 154 \$	
			18 h 30 à 20 h	10 ans et +	157 \$ / 189 \$	167 \$ / 199 \$	
<b>JUDO</b> Dojo Zenshin Salle de jeux	6 avril  Nombre de séances : 10	JEU	17 h 30 à 18 h 30	5 à 12 ans Initiation	53 \$ / 69 \$	63 \$ / 79 \$	Frais supplémentaires : judogi (70 \$). Information au premier cours. Frais d'affiliation annuels variables selon l'année de naissance (entre 35 \$ et 111 \$). <b>Initiation :</b> ceinture blanche et blanche-jaune. <b>Avancé :</b> ceinture jaune et plus.
			18 h 30 à 19 h 30	7 à 12 ans Avancé	53 \$ / 69 \$	63 \$ / 79 \$	
			19 h 30 à 20 h 30	12 ans et + Ados	53 \$ / 69 \$	63 \$ / 79 \$	
<b>KARATÉ</b> Lorenzo D'Anna Salle d'exercice	4 avril  Nombre de séances : 10	MAR	17 h à 18 h	3 à 12 ans Débutant 1	74 \$ / 93 \$	84 \$ / 103 \$	Frais d'affiliation de 10 \$ inclus. Prévoir l'achat du kimono. Information au premier cours. <b>3 à 4 ans :</b> un adulte doit être présent avec l'enfant. <b>Prérequis cours avancé :</b> avoir au moins obtenu sa ceinture verte.
			18 h à 19 h	3 à 12 ans Débutant 2	74 \$ / 93 \$	84 \$ / 103 \$	
			19 h à 20 h	13 ans et + Intermédiaire/ Avancé	85 \$ / 107 \$	95 \$ / 117 \$	
<b>MINIS GÉNIES</b> Sciences Grande salle	15 avril  Nombre de séances : 6	SAM	9 h à 12 h	6 à 7 ans	64 \$ / 84 \$	74 \$ / 94 \$	<b>Relâche le 20 mai.</b> Découvertes scientifiques avec notre animateur Sombbrero! Matériel inclus. La séance du 22 avril se déroulera dans la salle de jeux.
			13 h à 16 h	7 à 8 ans	64 \$ / 84 \$	74 \$ / 94 \$	

# PROGRAMMATION DES COURS

Activité, professeur (s) et lieu	Date de début et nombre de séances	Jour	Heures	Catégorie ou âge	Coût jusqu'au 26 mars	Coût à partir du 27 mars	Remarques
<b>Adultes</b>					Rés. / Non-rés.	Rés. / Non-rés.	
<b>5 À 7 PHILO</b> Nathalie Morel et Charly Morel Salle de jeux	16 avril 7 mai 4 juin	DIM	17 h à 19 h		Gratuit	Gratuit	Discussions sous forme de questions tirées au sort et recherche d'un raisonnement philosophique.
<b>BADMINTON</b> <b>Location de terrain</b> Gymnase du Pavillon de la Vallée	14 avril 16 avril Nombre de séances : 10	VEN DIM	Plages horaires entre 18 h et 21 h Plages horaires entre 13 h 30 et 16 h 30		1 h : 64 \$ / 83 \$* 1 h 30 : 94 \$ / 123 \$*	1 h : 74 \$ / 93 \$* 1 h 30 : 104 \$ / 133 \$*	Louez votre terrain pour la session (maximum d'un terrain par inscription). Deux terrains disponibles pour chaque bloc de 1 h. Un terrain disponible pour chaque bloc de 1 h 30.
<b>DANSE EN LIGNE</b> <b>Cours</b> Monique Desparois Salle d'exercice	5 avril 14 avril Nombre de séances : 10	MER VEN	13 h 15 à 14 h 45 15 h à 16 h 13 h 15 à 14 h 45 15 h à 16 h 16 h 15 à 17 h 15	Intermédiaire Débutant 2 Débutant 4 Débutant 3 Débutant 1 <b>EI</b>	93 \$ / 120 \$* 62 \$ / 81 \$* 93 \$ / 120 \$* 62 \$ / 81 \$* 62 \$ / 81 \$*	103 \$ / 130 \$* 72 \$ / 91 \$* 103 \$ / 130 \$* 72 \$ / 91 \$* 72 \$ / 91 \$*	<b>Débutant 1</b> : apprentissage de la base et de la terminologie. <b>Débutant 2-3-4</b> : avoir suivi les cours de niveaux inférieurs ou posséder une connaissance de la danse en ligne et des figures codifiées. Plus le niveau est élevé, plus la complexité des danses augmente. <b>Intermédiaire</b> : avoir suivi les cours des niveaux inférieurs ou connaître parfaitement les figures codifiées.
<b>DANSE EN LIGNE</b> <b>Pratiques</b> Monique Desparois Salle d'exercice	13 avril 27 avril 11 mai 25 mai Nombre de séances : 4	JEU	16 h 30 à 18 h 30		50 \$ / 65 \$*	60 \$ / 75 \$*	Pratiques de danse en ligne pour tous les niveaux.
<b>DESSIN</b> <b>N</b> Nathalie Morel Salle d'exercice	4 avril Nombre de séances : 10	MAR	13 h à 15 h		117 \$ / 140 \$*	127 \$ / 150 \$*	Développez votre motricité fine. Techniques de base du dessin : crayons, feutres, encre de Chine et collage.
<b>ÉTIREMENTS</b> Isabelle Tessier et son équipe Salle d'exercice	3 avril 6 avril Nombre de séances : 10	LUN JEU	14 h 15 à 15 h 15 11 h 15 à 12 h 15		93 \$ / 121 \$* 93 \$ / 121 \$*	103 \$ / 131 \$* 103 \$ / 131 \$*	Série d'exercices conçus pour améliorer la flexibilité à tout âge.
<b>ESPAGNOL</b> Rodrigo Ortega Salle de jeux	4 avril Nombre de séances : 10	MAR	10 h à 12 h	Débutant	103 \$ / 123 \$*	113 \$ / 133 \$*	Prévoir l'achat du manuel (28,30 \$ + tx). Information au premier cours. L'accent est mis sur l'apprentissage intuitif et le cours est composé d'une partie orale et d'une partie écrite.
<b>GYM DOUCE</b> Isabelle Tessier et son équipe Salle d'exercice	6 avril <b>EI</b> Nombre de séances : 10	JEU	12 h 30 à 13 h 30		93 \$ / 121 \$*	103 \$ / 131 \$*	Programme d'exercices avec mouvements lents permettant d'assouplir et de tonifier le corps, en respectant les capacités de chacun.

# PROGRAMMATION DES COURS

Activité, professeur(s) et lieu	Date de début et nombre de séances	Jour	Heures	Catégorie ou âge	Coût jusqu'au 26 mars	Coût à partir du 27 mars	Remarques
<b>Adultes</b>					Rés./Non-rés.	Rés./Non-rés.	
<b>JUDO</b> Dojo Zenshin Salle de jeux	6 avril Nombre de séances : 10	JEU	19 h 30 à 20 h 30		53 \$ / 69 \$	63 \$ / 79 \$	Frais supplémentaires : judogi (70 \$). Information au premier cours. Frais d'affiliation annuels variables selon l'année de naissance (entre 35 \$ et 111 \$).
<b>KARATÉ</b> Lorenzo D'Anna Salle d'exercice	4 avril Nombre de séances : 10	MAR	17 h à 18 h 18 h à 19 h 19 h à 20 h	Débutant 1 Débutant 2 Intermédiaire/ Avancé	85 \$ / 107 \$ 85 \$ / 107 \$ 85 \$ / 107 \$	95 \$ / 117 \$ 95 \$ / 117 \$ 95 \$ / 117 \$	Frais d'affiliation de 10 \$ inclus. Prévoir l'achat du kimono. Information au premier cours. <b>Prérequis cours avancé</b> : avoir au moins obtenu sa ceinture verte.
<b>MARCHE ACTIVE</b> Isabelle Tessier et son équipe Terrain de basketball	14 avril Nombre de séances : 10	VEN	9 h à 10 h		93 \$ / 121 \$*	103 \$ / 131 \$*	Marche d'entraînement dynamique par intervalles afin d'augmenter votre endurance et votre masse musculaire, et ce, sans impact et en sécurité.
<b>MARCHE ACTIVE ET CIRCUIT MUSCULAIRE</b> Isabelle Tessier et son équipe Terrain de basketball	3 avril Nombre de séances : 10	LUN	9 h à 10 h		93 \$ / 121 \$*	103 \$ / 131 \$*	Marche active par intervalles avec circuit musculaire pour le haut du corps, les jambes, les fessiers et les abdominaux.
<b>MISE EN FORME</b> Isabelle Tessier et son équipe Salle d'exercice	3 avril 5 avril Nombre de séances : 10	LUN MER	13 h à 14 h 9 h à 10 h	Pour tous Pour tous	93 \$ / 121 \$* 93 \$ / 121 \$*	103 \$ / 131 \$* 103 \$ / 131 \$*	Entraînement complet pour tous les niveaux. Augmentez de façon progressive votre endurance, votre souplesse et votre équilibre.
<b>MUSCULATION HAUT DU CORPS</b> Isabelle Tessier et son équipe Salle d'exercice	3 avril Nombre de séances : 10	LUN	15 h 30 à 16 h 30		93 \$ / 121 \$*	103 \$ / 131 \$*	Renforcement des muscles du haut du corps et des abdominaux.
<b>PICKLEBALL Cours d'initiation</b> Yves Cloutier Gymnase du Pavillon Marie-Rose	6 avril 15 avril Nombre de séances : 8	JEU SAM	19 h à 21 h 13 h 30 à 15 h 30		103 \$ / 124 \$* 103 \$ / 124 \$*	113 \$ / 134 \$* 113 \$ / 134 \$*	Initiation aux techniques et aux règlements du pickleball. Des frais d'affiliation annuels de 25 \$, par personne, sont exigés pour toute nouvelle inscription.
<b>PICKLEBALL Cours de perfectionnement</b> Jacques Lescarbeau Gymnase du Pavillon Marie-Rose (MER) Gymnase du Pavillon de la Vallée (SAM)	5 avril (E1) 3 mai (E1) 15 avril 13 mai Nombre de séances : 4	MER MER SAM SAM	19 h à 21 h 19 h à 21 h 13 h à 15 h 13 h à 15 h		50 \$ / 65 \$* 50 \$ / 65 \$* 50 \$ / 65 \$* 50 \$ / 65 \$*	60 \$ / 75 \$* 60 \$ / 75 \$* 60 \$ / 75 \$* 60 \$ / 75 \$*	Exécution d'exercices répétitifs (drills) pour plus de maîtrise. Élaboration de stratégies et de situations de jeu. <b>Prérequis</b> : avoir au moins deux années d'expérience et maîtriser les notions de base. Des frais d'affiliation annuels de 25 \$, par personne, sont exigés pour toute nouvelle inscription.

# PROGRAMMATION DES COURS

Activité, professeur (s) et lieu	Date de début et nombre de séances	Jour	Heures	Catégorie ou âge	Coût jusqu'au 26 mars	Coût à partir du 27 mars	Remarques
<b>Adultes</b>					Rés. / Non-rés.	Rés. / Non-rés.	
<b>PICKLEBALL Organisé</b> Gymnase du Pavillon de la Vallée	3 avril <span style="border: 1px solid black; border-radius: 50%; padding: 2px;">N</span>	LUN	18 h à 20 h 20 h à 22 h	Débutant Intermédiaire	20 \$ / 27 \$* 20 \$ / 27 \$*	30 \$ / 37 \$* 30 \$ / 37 \$*	<b>Prérequis débutant :</b> avoir fait le cours d'initiation ou connaître les notions de base.  <b>Prérequis intermédiaire :</b> avoir au moins deux années d'expérience et maîtriser les notions de base.  Maximum de 24 participants par plage horaire. Maximum d'une plage horaire par semaine. Des frais d'affiliation annuels de 25 \$, par personne, sont payables pour toute nouvelle inscription.
	15 avril	SAM	9 h à 11 h 11 h à 13 h	Débutant Intermédiaire	20 \$ / 27 \$* 20 \$ / 27 \$*	30 \$ / 37 \$* 30 \$ / 37 \$*	
	16 avril Nombre de séances : 10	DIM	9 h à 11 h 11 h à 13 h	Intermédiaire Débutant	20 \$ / 27 \$* 20 \$ / 27 \$*	30 \$ / 37 \$* 30 \$ / 37 \$*	
<b>PILATES</b> Isabelle Tessier et son équipe Salle d'exercice	5 avril Nombre de séances : 10	MER	11 h 30 à 12 h 30		93 \$ / 121 \$*	103 \$ / 131 \$*	Série d'exercices qui renforcent les abdominaux, le dos, les jambes et les bras, en portant une attention particulière au rythme de la respiration.
<b>TAÏ-CHI-CHUAN</b> Nathalie Morel Salle d'exercice	3 avril Nombre de séances : 10	LUN	9 h à 10 h 10 h 10 à 11 h 40 18 h à 19 h	Initiation Intermédiaire Débutant/ Intermédiaire <span style="border: 1px solid black; border-radius: 50%; padding: 2px;">EI</span>	98 \$ / 128 \$* 146 \$ / 175 \$* 98 \$ / 128 \$*	108 \$ / 138 \$* 156 \$ / 185 \$* 108 \$ / 138 \$*	Dérivé des arts martiaux, le taï-chi-chuan est une méditation en mouvement. Il consiste à exécuter une série de mouvements circulaires avec lenteur et précision.  <b>Prérequis cours intermédiaire :</b> il est conseillé d'avoir suivi le cours de niveau débutant.
<b>VITRAIL : INITIATION À LA FUSION ET À LA MOSAÏQUE DE VERRE</b> Catherine Allard Salle de jeux	14 avril Nombre de séances : 6	VEN	9 h à 12 h		159 \$ / 191 \$*	169 \$ / 201 \$*	Entreposage de votre travail disponible pendant la session. Outillage fourni. Prévoir l'achat de matériel (environ 100 \$). Ce cours demande une certaine force dans les mains.
<b>VOLLEYBALL Location de terrain</b> Gymnase du Pavillon de la Vallée	5 avril Nombre de séances : 10	MER	18 h à 19 h 19 h à 21 h 30		150 \$ / 179 \$* 370 \$ / 444 \$*	160 \$ / 189 \$* 380 \$ / 454 \$*	Louez votre terrain pour la session.
<b>YOGA AVEC CHAISE</b> <span style="border: 1px solid black; border-radius: 50%; padding: 2px;">N</span> Isabelle Tessier et son équipe Salle d'exercice	4 avril Nombre de séances : 10	MAR	11 h à 12 h	Débutant 55 ans et +	93 \$ / 121 \$*	103 \$ / 131 \$*	Mouvements lents et fluides pour améliorer souplesse, équilibre, coordination et posture. Exercices exécutés debout et assis. Aucun exercice au sol.
<b>ZUMBA</b> Isabelle Tessier et son équipe Salle d'exercice	5 avril Nombre de séances : 10	MER	10 h 15 à 11 h 15		93 \$ / 121 \$*	103 \$ / 131 \$*	La Zumba combine des mouvements dynamiques inspirés des danses latines. Accessible à tous, peu importe la condition physique.

## Entente intermunicipale

Une entente intermunicipale conclue entre sept municipalités permet aux citoyens de celles-ci de s'inscrire aux activités offertes dans le cadre de cette entente et de bénéficier de la tarification résidente.

### Activités offertes

Les activités offertes à Saint-Sauveur, dans le cadre de cette entente, sont identifiées aux pages 3 à 6. Les activités des autres municipalités sont affichées sur leur site Internet respectif.

### Modalités d'inscription et de remboursement

Les modalités d'inscription et de remboursement sont celles en vigueur au sein de la municipalité qui offre l'activité. Le citoyen doit suivre la procédure d'inscription de la municipalité qui offre l'activité. Une preuve de résidence sera exigée par chacune des municipalités participantes. Nous vous invitons à consulter le site Internet de la municipalité concernée ou à communiquer avec celle-ci pour obtenir tous les détails concernant les cours offerts et les modalités d'inscription.

#### Pour information

**Municipalité de Morin-Heights**

450 226-3232, poste 132  
morinheights.com

**Municipalité de Piedmont**

450 227-1888, poste 230  
piedmont.ca

**Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard**

819 327-2626  
stadolphedhoward.qc.ca

**Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs**

450 224-2675, poste 262  
sadl.qc.ca

**Ville de Sainte-Adèle**

450 229-2921, poste 7244  
ville.sainte-adele.qc.ca

**Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson**

450 228-2543, poste 221  
lacmasson.com

---

## Programme Accès-Loisirs des Pays-d'en-Haut

**Des activités gratuites pour les personnes à faible revenu.**

**Inscription : mercredi 5 avril, de 9 h 30 à 11 h,**  
au sous-sol de l'église, situé au 205, rue Principale, à Saint-Sauveur.

Ce programme offre aux personnes de tout âge vivant une situation de faible revenu, la possibilité de participer gratuitement à des activités de loisir, et ce, dans le respect et la confidentialité. Cette opportunité permet à la clientèle de briser l'isolement et d'être socialement active, au même titre que tous les autres citoyens. Le Programme Accès-Loisirs Québec est implanté en partenariat avec les municipalités de Morin-Heights, Piedmont et Sainte-Anne-des-Lacs, les villes de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, Saint-Sauveur et Sainte-Adèle ainsi qu'avec le Garde-Manger des Pays-d'en-Haut.

## Heures d'ouverture

**Lundi : Fermé**

**Mardi : 11 h à 18 h**

**Mercredi : 11 h à 18 h**

**Jeudi : 11 h à 18 h**

**Vendredi : 11 h à 18 h**

**Samedi : 10 h à 15 h**

**Dimanche : Fermé**

## Abonnement

**Résidents de Saint-Sauveur et Piedmont : Gratuit**

**Non-résidents :**

150 \$ pour les 14 ans et moins

175 \$ pour les 15 ans et plus

## Empruntez-en plus!

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, les abonnés peuvent emprunter un plus grand nombre de volumes, soit un maximum de 20 livres et de 5 périodiques, et ce, pour une période maximale de 3 semaines.

## Abolition des frais de retard

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, les frais de retard ont été abolis à la bibliothèque municipale. Par cette initiative, la Ville souhaite rendre encore plus accessible ce lieu de culture essentiel à la vie communautaire.

## Accès au poste informatique

Un poste informatique et quatre tables de travail sont à votre disposition. Les abonnés de la bibliothèque peuvent utiliser le poste informatique et naviguer gratuitement sur Internet. Il est préférable de procéder à une réservation téléphonique.

Non-abonnés : 3 \$/heure

## Une naissance, un livre

Pour susciter l'éveil à la lecture et le goût des livres à votre enfant de moins d'un an, inscrivez-le à la bibliothèque et il recevra gratuitement un ensemble-cadeau comprenant un livre.

## Heure du conte

**Les lundis 27 mars, 24 avril et 29 mai,  
à 9 h 15 ou 10 h 30**

Bibliothèque

Lecture et animation d'un conte pour les enfants de 3 à 5 ans.

**Réservation téléphonique requise.**



## Conférence avec Johanne Fontaine

### 10 plantes médicinales de base

Lundi 13 mars, 13 h 30

Chalet Pauline-Vanier

**Entrée libre. Places limitées.**

L'herboriste Johanne Fontaine vous fera découvrir 10 plantes permettant de soulager les petits maux du quotidien (digestion difficile, fièvre, rhume, etc.). Elle précisera où trouver ces plantes, en plus de parler des vertus propres à la précieuse ortie, à l'achillée et à la fébrifuge. Elle expliquera aussi les bienfaits du plantain pour les petits bobos, du pissenlit pour une digestion optimale, de la mélisse pour contrer le stress et plus encore. C'est un rendez-vous à ne pas manquer!

## Journée mondiale du livre et du droit d'auteur

### Distribution de roses

Mardi 25 avril

Bibliothèque

En octobre 1995, l'UNESCO proclamait le 23 avril *Journée mondiale du livre et du droit d'auteur*. Cette célébration tire son origine de la Catalogne, en Espagne, où, à cette date, une rose est offerte à l'achat d'un livre. Afin de poursuivre cette tradition célébrée dans quelque 80 pays, une distribution de roses aura lieu à la bibliothèque municipale. Arrivez tôt puisque les quantités seront limitées!



# Conférences des Aventuriers Voyageurs

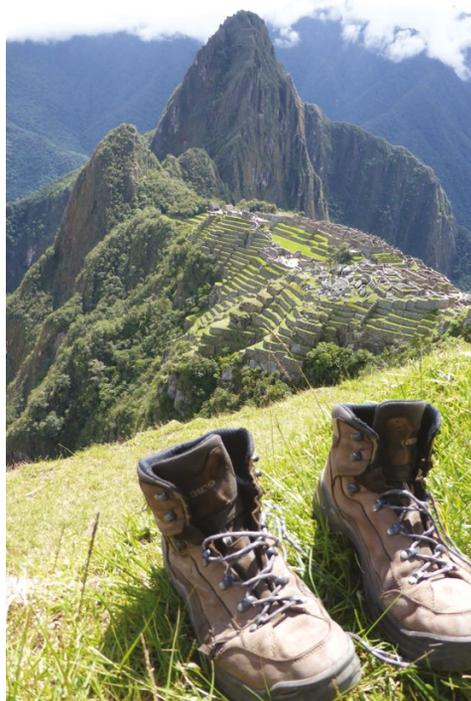
Chalet Pauline-Vanier

**Entrée libre. Places limitées.**

## Tour du monde à 60 ans avec Guy Vermette

**Judi 30 mars, 19 h**

Dans cette conférence, Guy Vermette nous présente son expérience de tour du monde à 60 ans. Il n'a pas seulement pris une année sabbatique: il a vendu maison et auto afin de partir léger et de marquer une importante transition de vie après une carrière de 35 ans dans le réseau de la santé et des services sociaux. Sa présentation, illustrée par quelque 150 photos, abordera les motifs qui l'ont conduit à vivre cette expérience, les préparatifs nécessaires, les apprentissages réalisés, les leçons qu'il en a tirées et le défi d'adaptation vécu à son retour.



## Italie du Nord avec Martin Généreux et Michèle Deguise

**Judi 13 avril, 19 h**

Accompagnez Michèle Deguise et Martin Généreux dans la découverte du nord de l'Italie comme vous ne l'avez jamais vu. Ce « road trip » vous permettra d'explorer une Italie insoupçonnée, d'aller à la rencontre des sublimes montagnes du nord et de ressentir la douceur de ses lacs. Les charmants villages colorés de Cinque Terre vous en mettront plein la vue. Faites la rencontre de gens attachants, passionnés par leur art, sans oublier la gastronomie qui titillera vos papilles. Laissez-vous séduire par la dolce vita!



ACTIVITÉS  
ET ÉVÉNEMENTS

# Fest'Érable

**Samedi 11 mars**  
**12 h à 17 h**

Parc Georges-Filion

Entrée libre

Au programme, une panoplie  
d'activités et d'animations  
sous le thème de l'érable :

- Tire d'érable
- Tours de carriole
- Mini-ferme
- Lancer de la hache
- Lancer du sapin
- Volley-Pong
- Tir à l'arc
- Bar (\$)
- Et plus encore!



## Soccer : saison estivale 2023

Jeunes et adultes

La période d'inscription est en cours et s'effectue exclusivement en ligne sur le site Internet du Club de soccer FC Boréal.

Information : [fcboreal.ca](http://fcboreal.ca) | [info@fcboreal.ca](mailto:info@fcboreal.ca)



## Rabais citoyens

### MONT HABITANT

Offerts au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, des coupons de **réduction de 25 %** sont applicables à l'achat de billets au Mont Habitant. Preuve de résidence requise et maximum de six coupons par résidence, par jour.



### LES SOMMETS

#### SKI

Offre applicable aux Sommet Olympia et Sommet Gabriel. Les citoyens de Saint-Sauveur bénéficient, du lundi au vendredi, d'un **rabais de 25 %** lors de l'achat, sur place, d'un ou de plusieurs billets pour une journée complète, peu importe la catégorie d'âge. Preuve de résidence requise.



#### GLISSADE SUR TUBES AU VERSANT AVILA

Selon l'horaire d'ouverture des glissades, les citoyens de Saint-Sauveur bénéficient, du lundi au vendredi, d'un **rabais de 25 %** lors de l'achat, sur place, d'un ou de plusieurs billets pour un bloc de 4 heures, peu importe la catégorie d'âge. Preuve de résidence requise.

# Centre sportif Pays-d'en-Haut

252, boulevard Saint-Adèle, à Sainte-Adèle

centresportifpaysdenhaut.com | 579 202-1722 | info@cspdh.com

## Programmation

Nager pour la vie	Mise en forme aquatique	Mise en forme en salle
17 avril au 11 juin (8 semaines)	17 avril au 11 juin (8 semaines)	17 avril au 25 juin (10 semaines)

Afin de choisir le niveau adéquat au moment de l'inscription, les nageurs doivent se présenter, au centre sportif, pour effectuer une évaluation gratuite, qui permettra de déterminer le niveau approprié.

Horaire d'évaluation :

- les jeudis 9 et 16 mars, de 17 h 30 à 19 h;
- les vendredis 10 et 17 mars, de 17 h 30 à 19 h;
- le samedi 11 mars, de 14 h à 18 h.

## Inscription

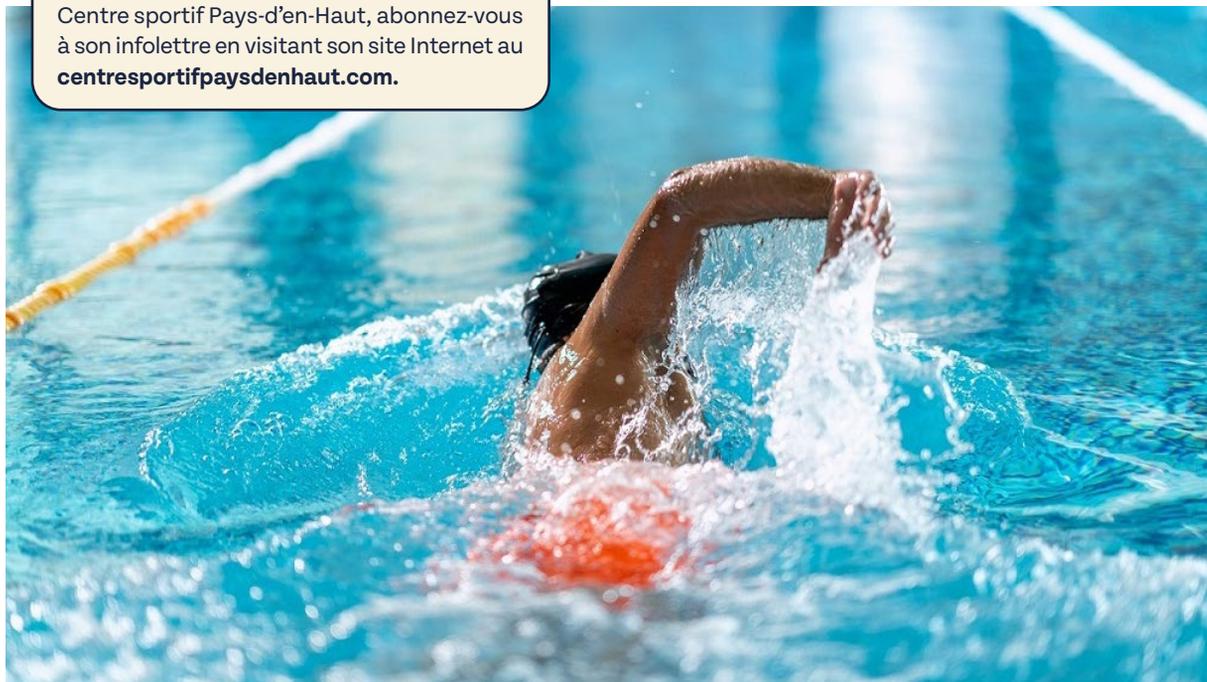
**Pour les résidents de la MRC des Pays-d'en-Haut (à l'exception de la Municipalité de Wentworth-Nord) :**  
19 au 25 mars

**Pour tous (résidents et non-résidents) :**  
26 mars au 1<sup>er</sup> avril

**En ligne, à l'adresse [centresportifpaysdenhaut.com](http://centresportifpaysdenhaut.com)**  
tous les jours, de 9 h à 20 h.

**En personne au centre sportif**  
19 mars au 1<sup>er</sup> avril 2023 :  
lundi au vendredi, de 9 h à 20 h,  
et les samedis et dimanches, de 9 h à 17 h.

Pour être informé des dernières nouvelles du Centre sportif Pays-d'en-Haut, abonnez-vous à son infolettre en visitant son site Internet au [centresportifpaysdenhaut.com](http://centresportifpaysdenhaut.com).



### Matinée jeunesse

#### Le Trésor du Buttereau

Samedi 1<sup>er</sup> avril, 10 h

Chalet Pauline-Vanier

**Gratuit. Entrée libre. Places limitées.**

Spectacle de marionnettes s'adressant à un public de 3 ans et plus.



Des pirates débarquent aux Îles-de-la-Madeleine pour y cacher un trésor! L'un d'eux accepte de se laisser dévisser la tête pour devenir le fantôme qui gardera le précieux butin. Un jeune garçon, qui est témoin de la scène, trouvera le moyen de déjouer le fantôme grâce à un perroquet talentueux et à sa petite sœur géniale. D'après un conte des Îles-de-la-Madeleine.

---

### Place aux 50 ans et mieux

Vendredi 5 mai, 8 h 30 à 12 h

Place des citoyens, à Sainte-Adèle

Conférence et ateliers

**Inscription requise. Programmation à venir au [vss.ca](http://vss.ca).**

**PLACE**  
AUX **50** ANS  
*et* **MIEUX**

---

### Visite culturelle – Musée de Pointe-à-Callière

Mardi 23 mai, 12 h 15 à 18 h

**Gratuit. Places limitées.**

Visite du Musée de Pointe-à-Callière et marche libre dans le Vieux-Port de Montréal.  
Le transport s'effectuera en autobus.

Inscription pour les résidents : dès le 10 avril. Inscription pour tous : du 17 avril au 16 mai. Lors de leur inscription, les participants seront avisés du lieu de rassemblement à Saint-Sauveur.



**Québec** 

Entente de développement culturel

---

### Vente-débaras des citoyens

Fin de semaine des 3 et 4 juin

Les citoyens prévoyant tenir une vente-débaras et désirant que leur adresse figure sur la liste qui sera publiée par la Ville, devront s'inscrire au [vss.ca](http://vss.ca), et ce, au plus tard le 28 mai. La liste des adresses des citoyens inscrits sera affichée sur la carte interactive du site Internet de la Ville, à compter du 31 mai.

# CAMPS, TENNIS ET PICKLEBALL

## Programme d'accompagnement

Les enfants ayant des besoins particuliers (handicap, déficience, autisme, trouble de comportement, etc.) peuvent profiter pleinement des services du camp de jour grâce à un service d'accompagnement. Pour connaître les conditions d'admissibilité et le fonctionnement de ce programme, communiquez avec M<sup>me</sup> Virginie Lortie, au 450 227-0000, poste 4021. Les demandes devront être reçues **au plus tard le 10 mars**.

## Programmes d'été

La programmation complète sera disponible dans le Sauverois Spécial camps, tennis et pickleball, dont la parution est prévue le **11 avril prochain**.

Concernant le Camp Soleil, le Club Ado et les cours de tennis, la période d'inscription, réservée aux résidents, s'amorcera à compter du **lundi 24 avril**. Ces programmes débiteront dans la semaine du 26 juin.

En ce qui a trait aux terrains extérieurs de tennis et de pickleball, les citoyens pourront se procurer un abonnement dès le **8 mai**.

# Emplois étudiants

Joins-toi à notre équipe!

**Tu es dynamique, motivé(e) et tu as au moins 16 ans?**

Le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire a besoin de toi pour la période estivale!

- **Animateur(-trice)s au Camp Soleil**
- **Animateur(-trice)s au Club Ado**
- **Animateur(-trice)s au parc de planche à roulettes**
- **Accompagnateur(-trice)s**

*\*À noter que le diplôme d'aptitude aux fonctions d'animateur (DAFA) est un prérequis obligatoire pour les postes en animation au Camp Soleil et au Club Ado.*

La description des postes sera affichée, dès février 2023, sur le site Internet de la Ville.



## PROGRAMME

# DAFA

**24 mars au 13 avril (20 h en ligne)**  
**15 et 16 avril (13 h en présentiel)**

**Chalet Pauline-Vanier, Saint-Sauveur**



### DIPLÔME D'APTITUDE AUX FONCTIONS D'ANIMATEUR

Certification obligatoire (33 h) pour travailler en animation dans les camps de jour municipaux de la MRC des Pays-d'en-Haut.

**INSCRIPTION ET HORAIRE**  
**programmedafa.com**  
**15 février au 24 mars 2023**  
**90 \$ par participant**

### INFORMATION

450 227-0000, poste 4000  
communautaire@vss.ca

# MON GUIDE ÉCORESPONSABLE

## Des astuces en toute saison!

La Ville de Saint-Sauveur a résolument l'environnement tatoué sur le cœur. Ses réalisations de la dernière décennie démontrent son engagement et sa volonté à réduire son empreinte écologique et à préserver l'environnement pour les générations futures.

Grâce à ce guide, vous découvrirez des trucs et des conseils utiles quant à l'entretien paysager écologique, l'économie d'eau potable et la saine gestion des matières résiduelles. De nouvelles initiatives en matière de transport collectif sont aussi présentées.

Que vous soyez expert ou néophyte, nous vous invitons à mettre l'épaula à la roue et à faire une différence dans votre communauté. Tout comme nous, embarquez dans le mouvement écoresponsable!



# Pelouse en santé et respect de la biodiversité : une combinaison gagnante

## Les problématiques liées à une pelouse conventionnelle

La pelouse conventionnelle est une monoculture de faible valeur biologique où le manque de biodiversité entraîne un appauvrissement du sol. Ainsi, la seule solution pour préserver une belle pelouse verte devient l'utilisation d'engrais et de pesticides. De plus, ce type de pelouse nécessite énormément d'arrosage et d'heures d'ensoleillement ainsi qu'un sol au pH neutre pour survivre à nos conditions climatiques.

## Pourquoi renoncer à une pelouse conventionnelle?

Pour une question d'esthétique, une pelouse conventionnelle a souvent besoin de pesticides de synthèse et d'engrais. Or, l'application de pesticides de synthèse contribue à la pollution des plans d'eau, des sols, des nappes phréatiques et de l'air. Elle porte aussi atteinte à la survie de nombreuses espèces d'insectes, d'oiseaux et de petits mammifères. De son côté, l'utilisation d'engrais contribue au vieillissement (eutrophisation) des lacs par son apport excessif en nutriments.

## La solution : une pelouse écologique

La pelouse écologique possède une grande biodiversité. Celle-ci nécessite très peu d'arrosage, ne requiert qu'une tonte occasionnelle, soit environ une fois aux deux semaines, et n'exige pas l'utilisation d'engrais ni de pesticides. Contrairement à la pelouse conventionnelle, cet entretien simplifié fait réaliser d'importants gains en temps et en argent.

## Vous aimeriez tenter l'expérience? Voici les 6 étapes à suivre pour obtenir une pelouse écologique :

### Étape 1

#### Le carottage (aération du sol)

Le carottage est une pratique qui consiste à aérer le sol en y retirant des carottes de terre. Cela permet au sol de mieux s'oxygéner, d'accélérer la décomposition de la matière organique et d'améliorer la pénétration de l'eau dans le sol.

#### ASTUCE

Utilisez un râteau pour défaire les carottes et laissez-les au sol, puisqu'il s'agit d'une excellente source de nutriments!

### Étape 2

#### Le terreautage

Après avoir effectué le carottage, étendez une couche de compost, ou de terre riche en compost, directement sur la pelouse. Cela permettra de l'enrichir naturellement.

### Étape 3

#### Le sursemis

Le sursemis permet de choisir des semences adaptées aux conditions du sol. Par exemple, vous pouvez planter des plantes couvre-sol, comme le thym rampant, la pervenche ou la pachysandre, dans les zones ombragées et dans les autres endroits où le gazon pousse moins bien. Il est aussi de mise de semer des végétaux diversifiés sur votre pelouse, ce qui contribuera à augmenter sa biodiversité et à favoriser sa résilience face aux sécheresses et aux insectes nuisibles. Cette diversité végétale permettra aussi de diminuer les besoins en engrais et en eau.

#### LE SAVIEZ-VOUS?

Le trèfle transforme l'azote atmosphérique en nutriments assimilables par le gazon. Il constitue donc un excellent compagnon pour votre pelouse.

## Étape 4

### L'herbicyclage

Il est recommandé d'ajuster sa lame de tondeuse à gazon à une hauteur minimale de huit centimètres du sol et de laisser les résidus de la tonte au sol. Cette pratique permet d'éloigner les insectes nuisibles, de conserver l'humidité du sol et d'offrir un engrais naturel à la pelouse. De plus, le fait d'augmenter la hauteur de coupe permet de ralentir la croissance du gazon, et donc de réduire la fréquence de tonte.

#### LE SAVIEZ-VOUS?

La longueur du gazon aide à maintenir l'humidité au sol. C'est pourquoi il est préférable de ne pas tondre sa pelouse en période de canicule.

## Étape 5

### L'arrosage

Au Québec, la quantité de précipitations naturelles suffit généralement à maintenir un sol humide. Cette condition favorable fait en sorte qu'un arrosage abondant de la pelouse n'est pas nécessaire. Ceci est d'autant plus vrai lorsque le gazon est jaune. Cela vous surprend? Sachez que cette couleur signifie que la pelouse est en dormance en raison du temps sec et chaud. Bien que nous soyons tentés de l'arroser davantage, cette opération n'est pas requise. Le gazon reprendra sa belle couleur dès que les conditions météorologiques redeviendront favorables.

## Étape 6

### Le feuillicyclage

À l'automne, il est recommandé de déchiqueter les feuilles mortes et de les laisser au sol afin de favoriser la formation d'un compost naturel et d'enrichir le sol.

## Votre pelouse nécessite un coup de pouce supplémentaire? Optez pour des produits écologiques!

Les produits écologiques peuvent prendre la forme de pesticides à faible impact, d'agents de lutte biologique, d'amendements de sol ou de suppléments.

Débutons avec les pesticides à faible impact (ou biopesticides). Comme leur nom l'indique, ceux-ci ont peu d'impact sur l'environnement et la santé humaine. Les agents microbiens, les écomones, les extraits de plantes, de même que les substances telles que les huiles horticoles et les ingrédients actifs autorisés à l'Annexe II du Code de gestion des pesticides du Québec (RLRQ, c. P-9.3, r.1) sont autant d'exemples de pesticides à faible impact pouvant être utilisés.

Quant aux agents de lutte biologique, ils prennent la forme d'organismes vivants utilisés pour contrôler les organismes ravageurs. Parmi ceux-ci, on compte les prédateurs, les parasitoïdes, les nématodes, les micro-organismes ainsi que les organismes phytophages s'attaquant aux plantes indésirables.

En ce qui a trait aux amendements de sol et aux suppléments, ils remplacent favorablement les engrais usuels. Ceux-ci se divisent en deux catégories : organiques et minéraux. Les amendements organiques se composent de différentes substances : compost, fumier, tourbe de sphaigne, rognures de gazon et feuilles mortes broyées. Quant aux amendements minéraux, ils consistent en de la chaux, du gypse et du soufre.

Enfin, les suppléments regroupent des biostimulants, des extraits de plantes, des extraits de compost, des acides humiques et des champignons mycorrhiziens.



# Insectes pollinisateurs : des alliés à protéger



Les pollinisateurs sont des organismes qui contribuent à transférer le pollen d'une fleur à l'autre. Ils participent ainsi à la préservation de la biodiversité et à la productivité des cultures. Au Québec, ils sont responsables de près de 70 % de la pollinisation des plantes cultivées comme les pommes, les fraises et les bleuets.

Au Canada, en plus de l'abeille domestique, on compte plus de 800 espèces d'abeilles indigènes, de papillons, de guêpes, de mouches, de colibris et de certaines espèces de coléoptères et de chauves-souris qui participent à la pollinisation des plantes. Toutefois, ces populations de pollinisateurs sont en déclin depuis quelques décennies.

Cette situation malheureuse serait attribuable à une combinaison de plusieurs facteurs :

- l'exposition à des pesticides tels que les néonicotinoïdes;
- les parasites, les organismes nuisibles, les agents pathogènes et la diversité génétique;
- la perte d'habitat, la disponibilité alimentaire et la gestion des ruches;
- les changements climatiques et les conditions météorologiques.

La bonne nouvelle est que collectivement, à titre d'agents de changement, nous pouvons poser des gestes concrets pour protéger les pollinisateurs et leurs habitats. Les exemples ci-dessous en illustrent quelques-uns.

## Concevez un aménagement paysager irrésistible

### Les espèces essentielles à la survie des pollinisateurs

Un moyen efficace d'aider les pollinisateurs consiste à semer des plantes mellifères puisqu'ils raffolent de leur nectar.

Idéalement, les plantes mellifères doivent être indigènes, c'est-à-dire qu'elles poussent naturellement dans la région, sans intervention humaine. Ces plantes sont généralement moins vulnérables aux maladies et aux prédateurs. Elles nécessitent aussi moins d'eau et d'entretien, en plus de mieux répondre aux besoins de la faune locale. Comme ces plantes s'adaptent aux conditions naturelles de l'endroit, elles ne requièrent peu ou pas de fertilisation (compost).

Au Québec, on dénombre quelques espèces de plantes mellifères indigènes, notamment l'ancolie du Canada, l'aster de Nouvelle-Angleterre, la monarde fistuleuse et la verge d'or.

On peut aussi planter de l'asclépiade, une plante essentielle à la survie du papillon monarque, lui aussi en péril.



### Quelques astuces

- Favorisez des fleurs de différentes couleurs et formes;
- Plantez des végétaux qui fleurissent à différentes périodes de l'année, soit du début du printemps jusqu'à la fin de l'automne;
- Privilégiez le principe de la bonne espèce au bon endroit, en évaluant adéquatement l'environnement de vos plates-bandes : niveau d'ensoleillement, type de sol et taux d'humidité. Cette analyse permettra de choisir judicieusement vos fleurs et végétaux, en plus d'augmenter leur résistance;
- Créez des zones ouvertes de sable, de compost ou de fumier comportant une flaque de boue. Ce type d'aménagement permet aux papillons de s'abreuver de minéraux lorsque le sol est humide;
- Fournissez de l'eau à la faune en utilisant un plat ou un bain pour oiseaux. Il est important qu'il soit peu profond et nettoyé fréquemment afin d'éviter l'accumulation de bactéries;
- Diversifiez votre aménagement paysager en y ajoutant des arbres, des arbustes, des plantes grimpantes et des vivaces indigènes qui fourniront des abris à la faune.

**LE  
SAVIEZ-  
VOUS?**

La Ville de Saint-Sauveur est une Ville amie des abeilles et une Ville amie des monarques. Ces certifications visent un seul et même objectif : protéger les pollinisateurs et leurs habitats.

# Des solutions innovantes pour le transport collectif à Saint-Sauveur

Afin d'encourager des changements de comportements au sein de la population, la Ville collabore à diverses initiatives visant à proposer une solution complémentaire à l'offre de transport actuel. L'objectif consiste à réduire les émissions de gaz à effet de serre sur le territoire et à faire un pas de plus vers l'économie de partage.

## J'arrive! : l'application de covoiturage des Laurentides

Le projet J'arrive! a été lancé à l'automne 2022 et dessert les cinq MRC de la région des Laurentides, soit Antoine-Labelle, Argenteuil, Laurentides, Pays-d'en-Haut et Rivière-du-Nord.

Quels sont ses avantages? Alors que le passager profite d'un transport porte-à-porte rapide, à un tarif préférentiel, le conducteur, qui offre le transport, reçoit un remboursement en argent, en fonction de la distance parcourue en covoiturage.

Pour de plus amples renseignements, visitez le site [jarrivelaurentides.ca/covoiturage/](http://jarrivelaurentides.ca/covoiturage/). Et pour bénéficier du service de covoiturage, téléchargez gratuitement l'application au moyen du code QR ci-après.



## Stationnement incitatif à Saint-Sauveur

Les personnes désireuses de covoiturer ou de prendre le transport en commun peuvent désormais profiter d'un nouveau stationnement incitatif.

Ce stationnement est le premier du genre à Saint-Sauveur. Il est offert sans frais et se situe derrière l'hôtel de ville. Les usagers peuvent en disposer pour une durée maximale de 48 heures consécutives.

Des accommodements sont aussi prévus pour les cyclistes puisque dès cet été, un support à vélo sera mis à leur disposition. Les usagers pourront facilement repérer la zone de stationnement grâce au panneau de signalisation qui y est installé. Alors, passez le mot!



### Avis aux commerçants

Afin de bonifier son offre de stationnements incitatifs, la Ville recherche des commerçants qui souhaitent mettre des espaces à la disposition du public. Si cette initiative vous intéresse, communiquez avec le Service de l'environnement et du développement durable à [environnement@vss.ca](mailto:environnement@vss.ca).



# L'eau : comment diminuer son gaspillage

Les Québécois sont les deuxièmes plus grands gaspilleurs d'eau au monde. Cette surconsommation a des répercussions économiques importantes quant au traitement de l'eau pour la rendre potable, particulièrement en ce qui a trait à sa distribution et au traitement des eaux usées.

D'un point de vue environnemental, cette surconsommation exerce une forte pression sur les écosystèmes en détériorant la qualité de l'eau et en fragilisant les habitats des espèces fauniques.

Selon les données les plus récentes, la consommation résidentielle moyenne à Saint-Sauveur est de 262 litres d'eau potable par jour, soit l'équivalent de la consommation moyenne québécoise. En comparaison, un Canadien consomme 215 litres d'eau potable par jour (Source : Statistique Canada, 2021). Pour pallier cette situation, la Ville a comme objectif de réduire la consommation actuelle, pour atteindre 220 litres d'eau potable par personne, par jour, d'ici 2025.

Tout un chacun a un rôle important à jouer afin de protéger et de préserver cette ressource précieuse, notamment en repensant ses habitudes de consommation résidentielle. Comment faire? En adoptant de bonnes pratiques.

## À l'intérieur

- Détectez et réparez les fuites d'eau;
- Installez une toilette à débit réduit ou plongez une bouteille remplie d'eau dans le réservoir afin de diminuer la consommation de votre toilette;
- Installez une pomme de douche à débit réduit;
- Installez des robinets à débit réduit ou un aérateur;
- Procurez-vous une machine à laver permettant l'économie d'eau et d'énergie;
- Remplissez un pichet d'eau et conservez-le au réfrigérateur afin de toujours avoir accès à de l'eau fraîche;
- Favorisez une douche de 5 minutes, plutôt qu'un bain, et faites usage d'une pomme de douche à débit réduit pour une économie d'eau plus substantielle;
- Fermez les robinets lors du brossage de dents ou du rasage.

## La piscine

- Ne vidangez pas l'eau de la piscine lorsque vous procédez à son ouverture. Réutilisez-la;
- Colmatez les fuites;
- Ne remplissez pas la piscine à plus de 15 centimètres du bord afin de diminuer les pertes d'eau causées par les éclaboussures;
- Couvrez votre piscine tous les soirs, ou lorsqu'elle n'est pas utilisée, afin d'éviter l'évaporation de l'eau.

## À l'extérieur

En période estivale, la Ville constate une augmentation marquée de la consommation d'eau pour les usages extérieurs. Cette surconsommation a des conséquences sur les réserves d'eau, en plus de mettre le réseau municipal à rude épreuve. Afin de favoriser des comportements écoresponsables, voici des conseils simples d'application :

- Installez un baril récupérateur d'eau de pluie pour arroser votre jardin ou redirigez l'eau de vos gouttières vers les plates-bandes ou la pelouse;
- Arrosez vos plantes tôt le matin ou tard le soir pour éviter l'évaporation de l'eau;
- Utilisez un indicateur d'humidité du sol lorsque vous souhaitez arroser votre pelouse afin de vérifier si celle-ci en a vraiment besoin;
- Utilisez un seau d'eau plutôt que le boyau d'arrosage pour laver votre voiture;
- Privilégiez l'utilisation d'un balai pour nettoyer votre entrée plutôt que d'un boyau d'arrosage.

### LE SAVIEZ-VOUS?

La Ville offre des subventions pour l'achat de toilettes à faible débit et de bacs récupérateurs d'eau de pluie. Les modalités sont expliquées dans la rubrique *Subventions et programmes* du site Internet de la Ville. Profitez-en!

# Trier ses matières résiduelles efficacement



## RECYCLAGE

✓ C'est un contenant?  
C'est un emballage?  
C'est un imprimé?

**Papiers et cartons**

Revues, journaux, circulaires, enveloppes et sacs de papier  
Boîtes de jus et de lait  
Boîtes d'œufs

**Plastiques**

Les contenants avec logo  
Bouchons et couvercles  
Sacs et pellicules d'emballage\* (regroupés dans un sac noué)  
Contenants de produits d'entretien, cosmétiques et alimentaires

**Verre**

Contenants  
Bouteilles (peu importe la couleur)

**Métal**

Boîtes de conserve  
Assiettes et/ou papier d'aluminium  
Cannettes de boissons

\* Les sacs/pellicules de plastique qui peuvent être recyclés, et donc acheminés au centre de tri, s'étirent lorsque vous tentez de les déchirer (par exemple: les sacs d'épicerie, de pains tranchés).

Quand le sac est fait d'un plastique plus « raide » et ne s'étire pas, tels les sacs de légumes congelés, de riz, de céréales, il ne faut pas les mettre dans le bac de récupération.

## COMPOST

✓ Ça se mange?  
C'est en papier ou en carton?  
C'est un résidu de jardin?

**Résidus alimentaires**

Aliments crus, cuits, congelés, séchés, périmés  
Coquilles d'œufs  
Produits laitiers  
Viandes, poissons, os, fruits de mer  
Filtres à café, sachets de thé

**Résidus verts**

Feuilles mortes, gazon et autres herbes coupées  
Petites branches et résidus verts, sciure et copeaux de bois

**Papiers et cartons souillés**

Boîtes à pizza  
Assiettes de carton  
Essuie-tout et mouchoirs  
Papiers et cartons souillés

**Autres**

Cheveux, poils, plumes  
Nourriture pour animaux  
Boules agglomérées de litière à chat

Les matières peuvent être déposées dans le bac brun en vrac, dans des sacs compostables certifiés par le Bureau de normalisation du Québec (BNQ) ou des sacs en papier.

Les sacs plastiques biodégradables et oxobiodégradables ne sont pas compostables et sont interdits dans le bac brun.

## DÉCHETS

✓ Ce n'est pas réutilisable?  
Ce n'est pas recyclable?  
Ce n'est pas compostable?  
Ce n'est pas un CRD ou RDD?

Couches et produits hygiéniques (tampons, serviettes sanitaires, etc.)

Sacs de balayuse, feuilles jetables de balai (type Swiffer), feuilles d'assouplissant

Sacs de croustilles et emballages de barres tendres

Litière pour chat  
Ampoules (sauf fluocompactes)

Plastiques non numérotés  
Ustensiles de plastique, pailles

Plastiques avec le chiffre 6 (acceptés dans certains écocentres et points de dépôts municipaux)

Porcelaine, pyrex et vaisselle non récupérables

## LA RÉDUCTION DES DÉCHETS SIMPLIFIÉE

1. Je réduis à la source en consommant le moins possible de produits suremballés;
2. Je réemploie des contenants;
3. Je donne ou vends les articles dont je veux me débarrasser lorsqu'ils sont encore bons;
4. Je participe aux collectes des matières recyclables et des matières organiques;
5. Je me départs de façon sécuritaire des résidus domestiques dangereux (écocentres ou autres lieux de dépôts certifiés).

## ENCOMBRANTS

✓ Ce n'est pas réutilisable?  
Ce n'est pas un appareil électronique (TV, ordinateur, etc.)?  
Ce n'est pas un RDD ou CRD?

Meubles  
Appareils électroménagers (sauf les appareils réfrigérants)  
Appareils électriques (aucun appareil électronique)  
Fournaises vides  
Réservoirs d'eau chaude  
Tapis  
Matelas et sommiers  
Fauteuils et divans

La collecte est effectuée 4 fois par année à des dates précises. Consultez votre calendrier de collecte sur le site : [lespaysdenhautrecyclent.com](https://www.lespaysdenhautrecyclent.com)

Toutes les matières mises au chemin pour les encombrants sont directement ENFOUIES sans être triées ni valorisées.

Avant de placer des articles, assurez-vous qu'ils ne peuvent pas avoir une seconde vie (écocentres, ventes en ligne, dons à des organismes, etc.).

Certaines matières ne sont pas ramassées, soit en raison de leur contenu potentiellement dangereux pour la santé et l'environnement (piles, peinture, RDD = résidus domestiques dangereux, etc.), soit parce que leur traitement et leur valorisation suivent d'autres voies de recyclage (pneus, appareils électroniques, appareils réfrigérants, CRD = matériaux de construction/rénovation/démolition, etc.).

## Écocentre

L'écocentre de Saint-Sauveur est un lieu d'apport volontaire. Les citoyens peuvent y apporter les matières résiduelles valorisables qui ne sont pas acceptées par la collecte sélective (bac vert), tels que le matériel électronique et informatique, les matériaux de construction, de rénovation, de démolition (CRD), les résidus domestiques dangereux (RDD), les encombrants, les pneus, etc.

Les services offerts à l'écocentre sont gratuits pour les résidents et les propriétaires de bâtiments résidentiels ou commerciaux de Saint-Sauveur, Piedmont, Morin-Heights et Sainte-Anne-des-Lacs.

2135, chemin Jean-Adam  
Saint-Sauveur (Québec) J0R 1R2

450 227-0000, poste 3200  
ecocentre@vss.ca

## Téléchargez l'application Ça va où?

Si la matière dont vous souhaitez vous débarrasser ne figure pas dans ce tableau, pas de souci! Il vous suffit de télécharger l'application Ça va où? de RECYC-QUÉBEC, au moyen du code QR ci-après, ou de visiter le site [recyc-quebec.gouv.qc.ca](https://recyc-quebec.gouv.qc.ca). Gratuite et facile d'utilisation, cette application indique comment disposer de plus de 1 000 matières. Il suffit d'inscrire sa ville de résidence et le tour est joué. Vous y trouverez aussi des conseils, astuces et capsules vidéo utiles permettant de devenir un pro du bac!



En mai,  
participez au

# Défi PISSENLIT



Ce printemps, participez à la **deuxième édition du Défi pissenlit** de la Ville.

Le principe est simple : tout le mois de mai, il suffit de ne pas tondre sa pelouse afin de permettre aux pollinisateurs de se nourrir du pollen des fleurs, dont les pissenlits. Une fois rendus au stade d'aigrettes (boules de graines), on les coupe pour éviter la dispersion du pollen.

Comme les pissenlits constituent l'une des premières nourritures disponibles pour les pollinisateurs, laissons-les profiter de nos parterres et contribuons ainsi à leur survie.

